



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00727

Numéro SIREN : 314 514 233

Nom ou dénomination : STE INTERNATIONALE IMMOBILIERE ET FINANCIERE FRANCO ALLEMANDE

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2017 sous le numéro de dépôt 41908

**LA SOCIETE INTERNATIONALE IMMOBILIERE ET FINANCIERE
FRANCO-ALLEMANDE - « S.I.I.F.F.A. »**

Société par actions simplifiée au capital de 2.612.424 euros
Siège social : 34-38 rue Camille Pelletan à Levallois-Perret (92300)
314 514 233 RCS Nanterre

(Ci-après la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 17 octobre,

Madame Corinne Evens, agissant en qualité de Président de la Société,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de Monsieur Xavier Vidal en qualité de Directeur Général de la Société ;
2. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination de Monsieur Xavier Vidal en qualité de Directeur Général de la Société

Le Président, conformément aux statuts de la Société,

décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée :

- Monsieur **Xavier VIDAL**, né le 5 décembre 1973 à Wilrijk en Belgique, de nationalité belge, demeurant 7, Carret Ciutat de Palol – Platja d'Aro - GIRONA 1712 (Espagne).

décide que Monsieur **Xavier Vidal** dispose des mêmes pouvoirs que le Président ainsi que du pouvoir de représenter la Société l'égard des tiers.

Les fonctions de Monsieur Xavier Vidal, en contrepartie de l'exécution de son mandat de Directeur Général, ne seront pas rémunérées, néanmoins il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation des justificatifs appropriés.

Monsieur Xavier Vidal a déclaré par avance accepter le mandat qui vient de lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice de son mandat de directeur général de la Société.

SECONDE DECISION

Pouvoirs pour formalités.

Le Président **délègue** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt ou de publicité rendues nécessaires par les décisions susvisées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de la Société.



Madame Corinne Evens

Le Président